

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1938-39

Ouverture : 15 octobre 1938 — Clôture : 22 mars 1939

Les cours commencent le Mardi 25 Octobre 1938

2^{ME} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

1938

PRIX: 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	18
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	35
Institut des Hautes Etudes Commerciales	41
Faculté de Droit.	43
Faculté de Médecine	50
Institut Dentaire	62
Faculté de Théologie	66
Institut universitaire de hautes études internationales	71
—	
Prix universitaires	72
Fonds universitaires	87
Renseignements généraux	89
Caisse d'assurance.	92
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	96

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

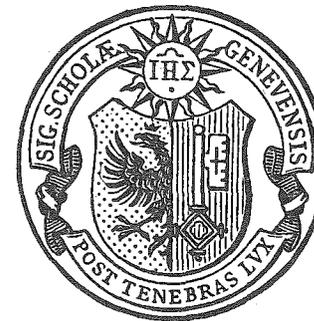
Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues séparément pour chaque Faculté, aux jours et heures indiqués dans les avis affichés à l'Université.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au D^r E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et vendredi, de 14 à 15 h.), président du siège d'examens de Genève.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1938-39

Ouverture : 15 octobre 1938 — Clôture : 22 mars 1939

Les cours commencent le Mardi 25 Octobre 1938

2^{ME} ÉDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1938

PRIX : 1 FRANC.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1938-39

Les examens auront lieu du 15 au 23 octobre 1938.

Les cours commencent le lundi 25 octobre 1938 ; ils sont interrompus du 23 décembre 1938 au 4 janvier 1939 inclusivement.

Le Bureau du Sénat est composé, pour la période prenant fin le 15 juillet 1940, de :

MM. Victor MARTIN, Recteur ;

Eugène PITTARD, Vice-Recteur ;

Paul LOGOZ, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Georges TIERCY, Doyen de la Faculté des Sciences ;

Paul-E. MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;

Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;

Paul CARRY, Doyen de la Faculté de Droit ;

Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;

Auguste LEMAITRE, Doyen de la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Georges TIERCY, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 10 à 12 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie infinitésimale.</i>	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques. Méthodologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Vendredi, à 14 h. et à 15 heures.	20.
<i>Cours de mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Jeudi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Jeudi, à 14 et à 15 heures.	20.
<i>La gravitation suivant Einstein.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Georges de Rham, prof. extr.	
<i>Conférences d'analyse supérieure. Sur quelques questions d'analyse et de topologie.</i>	2 h.
Mardi, de 10 à 12 heures.	20.
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	20.

	Salle
M. Georges Tiercy, prof. ord.	
<i>Astronomie générale mathématique et physique.</i>	3 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Mécanique céleste</i> (chapitres choisis pour étudiants avancés).	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	20.
M. Jean Weigle, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (pour étudiants avancés seulement).	1 h.
[Jour et heure à fixer]	44.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Jeudi, de 8 à 11 h. ; jeudi et vendredi, de 14 à 17 h.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Problèmes numériques de physique</i> (avec la collaboration du chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Mardi, à 8 heures.	44.
<i>Colloque de physique</i> (avec M. le prof. Stueckelberg et le chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures. Tous les quinze jours.	44.
<i>Conférence d'électricité appliquée.</i>	
La conférence sera donnée par M. Paul Rossier , privat-docent.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	44.
<i>Laboratoire d'électricité appliquée.</i>	
Les exercices auront lieu dans le laboratoire de l'E.A.M. ¹ , sous la direction de M. Paul Rossier , privat-docent, et sous le contrôle du doyen de la section d'électro-technique.	
Jeudi, à 8 heures ² . (Une demi-journée).	

¹ Ecole des Arts et Métiers.

² La première heure de chaque séance est consacrée à la description et à l'étude des appareils nécessaires; les étudiants sont donc tenus d'être présents dès 8 heures.

	Salle
M. Ernest-C.-G. Stueckelberg, prof. extr.	
<i>Electrodynamique.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Conférence de physique théorique.</i>	2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures.	44.
<i>Mécanique statistique.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	20.
<i>Colloque de physique</i> (en collaboration avec M. le prof. J. J. Weigle).	1 h.
Vendredi, à 17 heures (tous les quinze jours).	44.
M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 14 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Colloquium sur les progrès récents en chimie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>	
Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec M. P. WENGER, prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. CHERBULIEZ, prof. extr.	
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées.	Ec. de Chimie.
[S'adr. au professeur].	
M. Paul Wenger, prof. ord.	
<i>Chimie analytique</i> (gravimétrie des cations).	1 h.
Mardi, à 9 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S. ¹
<i>Analyse des huiles.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S.
<i>Essais par voie sèche</i> (cours pratique).	2 h.
Jeudi, de 10 à 12 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

Travaux de recherches en chimie analytique et microchimie.

Tous les jours. [S'adresser au professeur].

M. Emile Cherbuliez, prof. extr.*Chimie pharmaceutique et toxicologique.* 3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 heures. Ec. de Chimie, P. A.¹*Principes actifs des médicaments.* 1 h.
(Jour et heure à fixer). Ec. de Chimie, P. A.*Compléments de chimie organique.* 2 h.
Série aromatique. Ec. de Chimie, P. A.
Mardi, de 17 à 19 heures.**M. Emile Briner**, prof. ord.*Chimie théorique* (Chimie physique). 2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.²*Chimie technique.* — Grande industrie chimique minérale. 2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.*Problèmes numériques de chimie physique et de chimie technique* (avec la collaboration de MM. les chefs de travaux de chimie technique et de chimie théorique). 1 h.
Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie, A.C.S.Pour les *Cours* et les *exercices pratiques d'électricité appliquée*, voir le programme de physique expérimentale.*Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.*

I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.

II. Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.*Laboratoire de chimie théorique.*I. Exercices pratiques de chimie physique.
(Une demi-journée par semaine).

II. Laboratoire intermédiaire (programme du doctorat).

III. Travaux de recherches.

Tous les jours. (S'adr. au professeur). Ec. de Chimie.
Lab. chim. théor. techn. et d'électrochimie.¹ Petit amphithéâtre.² Amphithéâtre de chimie spéciale.**M. Léon-W. Collet**, prof. ord.*Géologie générale et géographique physique.* 2 h.

Mardi, de 17 à 19 heures. A. I. H.

Géologie des Alpes. L'avant-pays. 2 h.

Jeudi, de 17 à 19 heures. A. I. H.

Paléontologie des invertébrés. 1 h.

Jeudi, à 9 heures. A. I. H.

Répétitoire de paléontologie. 1 h.

Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Lab. de Géol.

Exercices pratiques de géologie. 3 h.

Lundi et mardi, de 14 à 17 heures. Lab. de Géol.

Laboratoire partiel.

Cinq demi-journées. Lab. de Géol.

Laboratoire complet. (Recherches).Tous les jours, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 h.,
sauf le samedi. Lab. de Géol.*Colloquium géologique.*

Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Lab. de Géol.

M. Marcel Gysin, prof. ord.*Minéralogie.* (Cristallographie). 3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. A. I. H.

Gîtes métallifères I. 1 h.

Lundi, à 17 heures. A. I. H.

Gîtes minéraux. 1 h.

Mercredi, à 17 heures. A. I. H.

Métallographie. 1 h.Vendredi, à 9 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.²*Exercices pratiques de minéralogie* (compléments du cours). 3 h.Samedi, à 14 heures. Lab. Min.³*Laboratoire intermédiaire* (deux demi-journées et cinq demi-journées).*Laboratoire de recherches.***M. Emile Guyénot**, prof. ord.*Zoologie générale.* 5 h.Lundi, à 10 h.; mardi, à 9 et à 10 h.; mercredi,
à 9 et à 10 heures. 30.¹ Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.² Amphithéâtre de chimie spéciale.³ Laboratoire de minéralogie, quai de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
<i>Zoologie descriptive.</i>	4 h.
Lundi, à 9 heures.	30.
INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (Rue de Candolle, Université)	
<i>Exercices pratiques de zoologie</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	10.
<i>Exercices pour la licence.</i>	6 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	10.
Vendredi, à 14 heures.	7.
<i>Laboratoire de zoologie.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	7.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE
(Route de Malagnou, 154)

<i>Exercices pratiques de génétique.</i>	3 h.
Jeudi, à 14 heures.	
<i>Laboratoire de technique biologique.</i>	3 h.
Jours et heures à fixer.	
<i>Laboratoire de recherches.</i>	
Tous les jours.	
M. Emile André , prof. hon.	
<i>Zoologie lacustre</i> (les lacs et leur faune) avec exercices pratiques sur le lac.	4 h.
Mardi, à 17 heures.	17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur].	Lab. de Zool. lacustre. ¹
M. Fernand Chodat , prof. ord.	
<i>Physiologie et morphologie des plantes : biologie des Thallophytes.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Aula.
<i>Ferments.</i>	4 h.
Vendredi, à 18 heures.	Inst. de Botanique générale.
<i>Bactériologie et fermentation appliquée : Organismes, méthodes.</i>	4 h.
Lundi, à 11 heures.	Inst. de Botanique générale.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h.	Inst. de Botanique générale.

¹ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

	Salle
<i>Grand laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi après-midi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Laboratoire intermédiaire de microbiologie générale, bactériologie et fermentations</i> (programme pour pharmaciens et programme pour ingénieurs-chimistes).	
Vendredi et samedi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Travaux de recherches.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
M. B. P. Georges Hochreutiner , prof. extr.	
<i>Conférence de botanique systématique.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Conserv. de Botanique ¹ .
<i>Exercices pratiques de botanique systématique.</i>	3 h.
(Au semestre d'été).	
<i>Travaux de recherches.</i>	
[S'adresser au professeur].	Herbier Boissier ² . Conserv. et Jardin botaniques ¹ .
M. Alfred Lendner , prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	4 h.
Lundi et mercredi, de 16 à 18 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique des drogues.</i>	3 h.
Samedi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.</i>	3 h.
Mardi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Pharmacie galénique.</i>	4 h.
Vendredi, à 8 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de pharmacie galénique.</i>	3 h.
Vendredi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i>	
(A organiser au cours du semestre.)	
<i>Consultation du Droguier</i> par MM. les étudiants en pharmacie.	
Tous les jours (s'adresser au professeur).	

¹ Rue de Lausanne, 192.

² Rue de Candolle.

³ Boul. du Pont-d'Arve, 35

M. Eugène Pittard , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.	4 h.	
Mercredi, à 18 heures.		30.
<i>Conférence.</i>	4 h.	
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .	
<i>Répétitoire du cours.</i>	4 h.	
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie.	
<i>Exercices pratiques.</i>	6 h.	
Lundi et mardi, de 14 à 17 h.	Labor. d'Anthropologie.	
<i>Travaux de recherches.</i>		
Tous les jours [s'adresser au professeur.]	Labor. d'Anthropol.	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		
M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Cours général.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.		30.
<i>Conférence.</i> — Psychologie clinique: Psychologie appliquée à l'étude des troubles de la perception, de la mémoire, du langage, etc.	4 h.	
Vendredi, à 16 heures.	Clinique médicale (Hôp. cant.)	
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours): Psychométrie, sensations, etc.)	3 h.	
Vendredi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Psychologie ² .	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i>		
Une demi-journée. Mercredi après midi.	Lab. de Psychologie.	
<i>Recherches spéciales.</i>		
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.	
M. Jean Piaget , prof. extr.		
<i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Genèse et évolution de quelques notions mathématiques.	4 h.	
Mercredi, à 9 heures.		47.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Quai Wilson.

<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.		47.
M. Charles Valencien , chargé de cours.		
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i>	2 h.	
Lundi, de 14 à 16 heures.	Labor. cant. Institut d'hyg.	

CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE SCIENCES MATHÉMATIQUES
PAR DES SAVANTS ÉTRANGERS.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bæhni , Dr ès sc.		
<i>Botanique coloniale.</i> Les espèces et variétés de plantes qui fournissent des gommés et des caoutchoucs.	4 h.	
Mercredi, à 18 heures.	Inst. bot. syst. Herbar Boissier.	
M. Alfred Becherer , Dr phil.		
<i>Flore de la Suisse.</i> 1 ^{re} partie: régions inférieures.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		47.
M. Charles Boissonnas , Dr ès sc.		
<i>Thermodynamique chimique.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).	Ec. de Chimie, P. A.	
M. André Chaix , Dr ès sc.		
<i>Géographie physique de l'Amérique septentrionale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		47.
M. Chevel Cimerman , Dr ès sc.		
<i>Les bases théoriques de la chimie analytique</i>	1 h.	
Lundi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹	
M. Alfred Georg , Dr ès sc.		
<i>Chimie des vitamines.</i>	1 h.	
Mardi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹	
<i>Chimie des alcaloïdes</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.	

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.

	Salle
M. Grégoire Gutzeit, D^r ès sc.	
<i>Complexes internes et analyse qualitative à la touche. (II).</i>	1 h.
Jour et heure à fixer.	Ec. de Chimie. S. 5.
<i>Examen des minerais en vue de leur concentration.</i>	1 h.
Jour et heure à fixer.	Ec. de Chimie. S. 5.
M. Henri Lagotala, D^r ès sc.	
<i>Géologie minière.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	Lab. géol. Inst. Hyg.
<i>Prospection du pétrole.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Lab. géol. Inst. Hyg.
M. Fernand Lévy, D^r ès sc.	
<i>Assurances : les réserves.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	20.
M. Augustin Lombard, D^r ès sc.	
<i>Géologie appliquée.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	A.I.H. ²
M. Jean-Philippe Lugrin, D^r ès sc., ing. chim.	
<i>Organisation rationnelle des entreprises.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	17.
M. Robert Luthi, D^r ès sc.	
<i>Radio-électricité élémentaire.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	44.
M. Richard Meili, D^r phil.	
<i>L'analyse de l'intelligence.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	I.S.E. ³
M. André Mercier, D^r ès sc.	
<i>Tenseurs, spineurs et matrices dans le cadre du groupe des rotations dans les espaces euclidiens.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	30.
M. Marcel Minod, D^r ès sc.	
<i>Morphologie comparée des phanérogames.</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	Inst. de Botanique générale.
<i>Anatomie végétale.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	Inst. de Bot. générale.
<i>Plantes fossiles.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	Inst. de Bot. générale.

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.² Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'École de Médecine.³ Institut des Sciences de l'Éducation, quai Wilson.

	Salle
M. Henri-Charles Paillard, D^r ès sc.	
<i>Applications de la catalyse à la chimie technique organique.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	Ec. de Chimie, P.A.
<i>Répétitoire de chimie technique organique.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Ec. de Chimie, s. 23.
M. Jean-Jacques Pittard, D^r ès sc.	
<i>Les alluvions : constitution, prospection, exploitation.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Lab. de minéralogie ¹ .
M. Paul Rossier, D^r ès sc.	
<i>Electricité appliquée.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	44.
<i>Optique appliquée.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	44.
<i>Laboratoire d'électricité appliquée².</i>	4 h.
Jeudi, à 8 heures.	Lab. d'électrotechn. de l'Ec. des A. M. 22, Rue de Lyon.
M. Hugo Saini, D^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis de physique.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	44.
M. Léon Schamès, D^r phil.	
<i>Les équations d'état.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	44.
M. Bernard-Pierre Susz, D^r ès sc., ing.-ch.	
<i>Spectrochimie (effet Raman).</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	Ec. de Chimie P.A.
M. René Verniory, D^r ès sc.	
<i>Introduction aux levés photométriques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
M^{lle} Ida Welt, D^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	44.
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	47.
A. van der Wyck, D^r ès sc.	
<i>Les colloïdes.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Ec. de Chimie.

¹ Quai de l'École de Médecine.² Voir Physique, page 4.

M. Fernand Wyss-Chodat, Dr ès sc. et Dr méd.

Les vitamines et leurs applications.

1 h.

Vendredi, à 17 heures.

Inst. de Botanique générale.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans. Les *auditeurs* ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades, diplômes et certificats ci-après :

Licence ès sciences mathématiques.

Licence ès sciences physiques.

Licence ès sciences physiques et chimiques.

Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.

Licence ès sciences naturelles.

Licence ès sciences biologiques (Mention A).

Licence ès sciences biologiques (Mention B).

Doctorat ès sciences mathématiques.

Doctorat ès sciences physiques.

Doctorat ès sciences chimiques.

Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Doctorat ès sciences naturelles.

Doctorat ès sciences biologiques.

Doctorat ès sciences anthropologiques.

Doctorat ès sciences psychologiques.

Doctorat en pharmacie.

Diplôme d'ingénieur-chimiste.

Diplôme de pharmacien.

Diplôme de chimiste-analyste en denrées alimentaires.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

(Voir le règlement de la Faculté des sciences et les plans d'études en vente à la caisse de l'Université.)

E. C. = Ecole de Chimie.
P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. S. = Institut de Botanique systématique
I. B. G. = Institut de Botanique générale.
I. H. = Institut d'Hygiène.
A.I.H. = Amph. Institut d'Hygiène.

H. B. = Herbar Boissier (Inst. de Botanique)
Lab. Min. = Laboratoire de Minéralogie.
L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Laboratoire de Géologie.
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.
I. S. E. = Institut des Sciences de l'éducation.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A. Minod I.B.G.	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A. Weigle 44 Tiercy 20 Minod I.B.G.	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A. Tiercy 20	Wavre 20	Chodat Aula Wavre 20 Lendner L. Ph.	Chodat Aula Wavre 20 Mercier 30
9 à 10	Guyénot 30 Fehr 20	Guyénot 30 Wenger A.C.S. Tiercy 20 Saini 44	Piaget 47 Guyénot 30 Tiercy 20	Collet A.I.H. Wenger A.C.S. Wavre 20	Gysin E.C.A.C.G. Weigle 44 Wavre 20 Claparède L. Ps.	Weigle 44 Wavre 20 Meili I.S.B.
10 à 11	Guyénot 30 Fehr 20	Guyénot 30 de Rham 20 Schamès 44	Piaget 47 Guyénot 30	Wenger A.C.S. Fehr 20	Stueckelberg 20 Weigle 44 Claparède L. Ps.	Stueckelberg 20 Weigle 44 Welt 47
11 à 12	Gysin A.I.H. Meyer E.C.G.A. Chodat I.B.G.	Gysin A.I.H. Claparède 30 Meyer E.C.G.A. de Rham 20 Paillard E.C.P.A. Susz E.C.P.A.	Gysin A.I.H. Claparède 30 Meyer E.C.G.A. Pittard L.A. Fehr 20	Wenger A.C.S. Pittard L.A. Fehr 20	Briner A.C.S. Meyer E.C.G.A. Stueckelberg 20 Claparède L. Ps.	Briner A.C.S. Meyer E.C.G.A. Stueckelberg 20 Welt 44

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H. Cimerman A.C.S. Rossier 44	Georg A.C.S. Rossier 44	Georg A.C.S.	Wavre 20	Wavre 20 Paillard E.C. 23	
15 à 16	Valencien I. H.		Tiercy 20	Wavre 20	Wavre 20	
16 à 17	Lendner L. Ph.	de Rham 20	Fehr 20 Lendner L. Ph. Lagotata L.G.	Stueckelberg 44	Claparède Hôp. Cant. Minod I.B.G.	
17 à 18	Gysin A.I.H. Lendner L. Ph. Hochreutiner H.B. Luthi 44 Lévy 20	André 17 Collet A.I.H. Cherbuliez E.C.P.A. Fehr 20	Gysin A.I.H. Fehr 20 Lendner L. Ph. Lagotata L.G. Chaix 17	Collet A.I.H. Stueckelberg 44	Wyss-Chodat I.B.G.	
18 à 19	Briner A.C.S. Pittard 30 Becherer 20	Briner A.C.S. Collet A.I.H. Pittard 30 Cherbuliez E.C.P.A. Fehr 20 Lugrin 47	Briner A.C.S. Pittard 30 Fehr 20 Baehni H.B.	Collet A.I.H.	Chodat I.B.G.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Paul-E. MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Eschyle : Agamemnon.	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B.P. ¹
Eschine : Contre Ctésiphon.	3 h.
Mercredi, à 8 heures ; vendredi, à 8 et à 9 heures.	47.
<i>Littérature grecque</i> : Introduction à la tragédie grecque.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire grecque</i> : Questions choisies concernant l'époque de Philippe et d'Alexandre.	1 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures, tous les 15 jours.	B.P.
<i>Papyrologie grecque</i> : Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
(S'adresser au professeur).	
M. André Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
I. Juvénal : Satires 1, 3, 7, 9 et 10.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
II. Stace : Silvæ, livre I.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire littéraire et correction de travaux écrits</i> : L'art de Cicéron dans les discours.	1 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures (tous les 15 jours).	B.P.
<i>Cours d'histoire romaine</i> : Histoire diplomatique de Rome du III ^e au I ^{er} siècle av. J. C.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Didactique du latin et de l'histoire.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
M. Marcel Raymond , prof. ord.	
<i>Cours de littérature.</i>	
1. La naissance de l'épopée et du drame au moyen âge.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	30.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
2. De Bayle à Voltaire (la formation de la pensée « philosophique »).	2 h.
Lundi, à 17 heures, et vendredi, à 18 heures.	Aula.
<i>Conférences.</i>	
1. Introduction à l'étude de la littérature (pour les étudiants de 1 ^{re} année):	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	57.
2. Ronsard.	2 h.
Lundi, de 8 à 10 heures.	57.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française cultivée</i> : Le XVIII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence, 2 ^{me} partie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B.P. ¹
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence, 1 ^{re} partie.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence, 2 ^{me} partie.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Explication du vieux français</i> : XIV ^e et XV ^e siècles (auteurs de la licence).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	B.P.
M. Georges Thudichum , prof. hon.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — Les sons du français. L'accent tonique, l'hiatus et la liaison (théories et réalités). — Exercices pratiques servant à corriger les accents étrangers. Auditions phonographiques.	2 h.
Lundi, à 17 heures, et mercredi, à 16 heures.	49.
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Littérature allemande. — Cours :</i>	
a) L'époque romantique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
b) Schiller et Hoelderlin.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférences (Deutsches Seminar).</i>	
a) Keller, Meyer, Spitteler.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹
b) <i>La chanson des Nibelungen.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P.
 M. X.	
Suppléant : M. M. Antoine Velleman , prof. extr.	
<i>Histoire de la littérature anglaise. — Alexander Pope</i> (cours en anglais).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	30.
<i>Interprétation d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	
Thomas Hardy, <i>Far from the Madding Crowd.</i>	2 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures	30.
<i>Conférence (travaux pratiques).</i>	
a) Exercices de traduction de français en anglais.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	45.
b) Some aspects of the British Constitution, d'après « Hogan and Powell, <i>The Government of Great Britain</i> », 9 ^e éd., Londres, 1937. (Cours en anglais avec exercices de discussion).	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	45.
 M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i>	2 h.
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	2 h.
Lundi, à 15 heures et samedi, à 11 heures.	47.
<i>Sanscrit.</i> (Suppléant : M. Georges Cuendet , privat- docent).	2 h.
Mercredi et vendredi, à 14 heures.	47.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Albert Sechehaye , prof. extr.	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Questions pratiques concernant la grammaire cons- tructive et l'analyse logique et grammaticale.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
<i>Grammaire historique du vieux français. — Exer- cices et lecture de Villehardouin. (Extraits des Chroniqueurs français par Paris et Jeanroy, Hachette).</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	45.
 M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. — Les grands systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie. — Introduction à la métaphysique : Les problèmes fondamentaux.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence. — Explications de textes philosophiques : Aristote, <i>De anima</i>, éd. Biehl-Apelt (Leipzig, librairie Teubner).</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
 M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Cours. — Introduction à la philosophie : Problèmes philosophiques et pensée morale.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence. — Etudes du problème de la connaissance.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	47.
 M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Histoire de l'éducation, de la Renaissance à la Révo- lution française.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.
<i>L'éducation nouvelle.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	I.S.E. ¹

¹ Institut des Sciences de l'Éducation, Quai Wilson.

	Salle
<i>Problèmes d'éducation nationale.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	I.S.E. ¹
<i>Exercices de dissertation.</i> (Les candidats aux licences auront la priorité pour les travaux).	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	B.P. ²
M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>L'éducation morale et l'école.</i>	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	I.S.E.
<i>Conférence</i> : L'Emile, L. II.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	46.
M. Edmond Rossier , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Europe à la fin du XV^{me} et au XVI^{me} siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire de l'Europe au temps de la Révolution française et du Consulat.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Conférences sur des sujets d'actualité et lecture d'auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	58.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Quelques grandes questions de politique contemporaine.	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	45.
M. Guglielmo Ferrero , prof. ord.	
<i>Vue d'ensemble sur la Révolution française.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures	Aula.
M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge</i> : L'essor de l'Europe (XI ^{me} - XIII ^{me} siècle).	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire nationale.</i> — Les institutions politiques de Genève.	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. ²

¹ Institut des Sciences de l'Éducation, quai Wilson.
² Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Conférence d'histoire moderne et d'histoire nationale</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	B.P.
<i>Paléographie du moyen âge</i> : exercices pratiques (trois degrés, chacun 1 heure).	3 h.
Mercredi, à 8 h., à 9 h. et à 10 heures.	Arch. d'Etat. salle Harvey.
<i>Travaux pratiques et recherches aux Archives d'Etat.</i>	Hôtel de Ville.
Tous les jours.	
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. Antony Babel , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — L'antiquité et le moyen âge.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) La physiocratie.	
Mardi, à 10 heures.	Fac. S.E.S. ¹
M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>Archéologie classique.</i>	2 h.
I. Histoire de l'art grec. Classicisme et primitivisme, deux aspects éternels de l'histoire de l'art; leurs conflits de l'antiquité à nos jours (avec projections).	
Jeudi, à 15 heures.	46.
II. Quelques sites célèbres de la Grèce antique : Athènes, Olympie, Délos, etc. (avec projections).	
Mardi, à 14 heures.	46.
<i>Visites aux musées.</i>	
(Jour à fixer)	Musée d'Art et d'Hist.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.

¹ Salle de Conférences de la Faculté des Sc. Econom. et Sociales, Bibliothèque publique et universitaire, salle 34.

	Salle
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie.
<i>Excursions.</i> (A organiser au cours du semestre).	
M. Antoine Velleman , prof. extr.	
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i> — Interprétation de Chasper Pult, « Spendrain nos vegl pled rumantsch » (Coire, 1932).	
Mercredi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Langue et littérature espagnoles.</i>	
a) Interprétation d'un auteur contemporain : Chapitres choisis d'Altamira, « Historia de la Civilización española ». Nouvelle édition, Madrid 1935.	
Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.
M. Serge Karcevski , chargé de cours.	
<i>Dostoïevski, sa vie, son œuvre.</i>	
Jeudi, à 18 heures.	1 h. 46.
<i>Interprétation des auteurs russes de la licence.</i>	
Jours et heures à fixer.	
<i>Cours de langue russe.</i>	
Jours et heures à fixer.	
M. Louis Gielly , chargé de cours.	
<i>La peinture flamande.</i>	
Mardi, à 18 heures.	1 h. 46.
<i>Travaux pratiques.</i> Méthode. Analyse directe des œuvres.	
Vendredi, à 14 heures.	1 h. Musée d'art et d'histoire.
M. Samuel Baud-Bovy , chargé de cours.	
<i>Cours élémentaire de grec moderne.</i>	
Lundi, à 18 heures.	1 h. 47.
<i>Lecture des Fourvoyés de Lilika Nakou.</i>	
Jeudi, à 18 heures.	1 h. 47.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville 11.

	Salle
M. Henri de Ziegler , chargé de cours.	
<i>Littérature italienne.</i> — La poésie italienne dans la seconde moitié du XIX ^e siècle : Carducci et Pascoli.	
Mercredi, à 18 heures.	1 h. 48.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence.	
Samedi, à 10 heures.	1 h. B.P. ¹

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

M. Georges Thudichum , prof. hon.	
<i>Cours complet de phonétique.</i> — Les sons du français décrits et exercés. — Lecture expressive. — Auditions phonographiques	
Lundi, à 16 heures et mercredi, à 17 heures.	2 h. 49.
M. Albert Sechehaye , prof. extr.	
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	
Jeudi, à 16 heures.	1 h. 47.
<i>Éléments de grammaire historique.</i>	
Mardi, à 15 heures, et jeudi, à 14 heures.	2 h. 47.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Syntaxe et gallicismes.</i>	
Lundi, à 15 heures.	1 h. 57.
M. François Ruchon , D ^r ès lettres.	
<i>Conférence de lecture analytique.</i>	
Mardi, à 14 heures.	1 h. 57.
M. Henri de Ziegler , chargé de cours.	
<i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	
Lundi, à 17 heures, et mardi, à 18 heures	2 h. 57.
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	
Vendredi, à 16 heures.	1 h. 57.
M. Alexandre Birmelé , lic. ès lettres.	
<i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	
Samedi, à 9 heures.	1 h. 57.

² Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Edmond Langenbach , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 57.
M. Albert Roussy. <i>Exercices de traduction de russe en français.</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. 57.
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i> Vendredi, à 10 heures.	1 h. 57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> Questions choisies. Samedi, à 10 heures.	1 h. 57.
M. Charles A. Burky , prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> — <i>La France</i> (suite) : Paysages et genre de vie. Mercredi, à 14 heures.	1 h. 57.
MM. A. Atzenwiler , directeur de l'Enseignement primaire et Edm. Rast , directeur d'écoles. <i>Méthodologie du français.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h. 57.
M. Jean Piaget , prof. extr. <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i> Mardi, à 9 heures.	1 h. I.S.E. ¹

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Baudouin , <i>Psychanalyse éducative</i> : Les conflits de l'enfant et leur retentissement ultérieur. — Un exemple : Victor Hugo. Vendredi, à 15 heures.	1 h. 46.
M. Isaac Benrubi , Dr phil. <i>L'idéalisme contemporain en France.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h. 47.

¹ Institut des Sciences de l'Éducation, quai Wilson.

	Salle
<i>Exercices sur les problèmes actuels de la philosophie.</i> Jeudi, à 15 heures.	1 h. 47.
M. Julien-Hugo Bonfante , <i>Explication de textes v. slaves.</i> Mercredi, à 9 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Introduction à la grammaire comparée du grec et du latin.</i> Vendredi, à 9 heures.	1 h. 45.
M. Tommaso Riccardo Castiglione , Dr ès lettres et philosophie. <i>Cours pratiques.</i> Cours pour débutants. (Jour et heure à fixer).	1 h. 1 h.
Cours moyen (grammaire et conversation). (Jour et heure à fixer).	1 h.
Cours supérieur (syntaxe, rédaction, style). (Jour et heure à fixer).	1 h.
<i>Littérature</i> : « Dal Purgatorio al Paradiso ». (Jour et heure à fixer).	1 h.
M. Paul Collart , Dr ès lettres. <i>Histoire ancienne.</i> — Etudes sur quelques sites de l'Épi- thrace: Thasos, Amphipolis, Philippes (projections). Vendredi, à 14 heures.	1 h. 46.
<i>Épigraphie latine.</i> — Principes généraux ; lecture et com- mentaire de textes inédits. Mercredi, à 10 heures.	1 h. B.P.
M. Edouard Cros , Dr phil. <i>La littérature polonaise contemporaine.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h. 48.
<i>Historia literatury polskiej.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h.
<i>Cours de langue polonaise.</i> Vendredi, à 15 heures.	1 h. 48.
M^{lle} Jadwiga Dorosz , Dr phil. <i>Esthétique générale.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 45.
<i>Histoire de l'esthétique.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. 47.
M. Charles Fournet , Dr ès lettres. <i>Les poètes romantiques.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. 49.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Otto Hassler, Dr phil. <i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Thème allemand.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. B.P.
<i>Cours pratique d'allemand.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. B.P.
M. Robert Junod, Dr ès lettres. <i>Introduction à une philosophie de l'immanence.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h. 17.
M^{me} A. Kamensky. <i>Etude comparée des religions. — L'Inde et l'Égypte. La Bhagavad-Gita.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h. 47.
<i>La philosophie du Beau.</i> Vendredi, à 11 heures.	1 h. 47.
M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres. <i>L'histoire de la musique à Genève.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 47.
M. Ernest Pronier, Dr ès lettres. <i>Histoire de la littérature française aux siècles de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 57.
M. André Rey, Dr en phil. <i>Introduction à la psychologie et à l'éducation des anormaux.</i> Jeudi, à 16 heures.	1 h. I.S.E. ²
M. Adrien Robinet de Cléry, Dr ès lettres. <i>Schiller et la Révolution française (cours principal).</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 17.
<i>Lecture et commentaire de textes se rapportant au sujet du cours principal (cours complémentaire).</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 17.
M. Willy Tappolet, Dr phil. <i>La symphonie, son évolution dès l'origine jusqu'à la Neuvième de Beethoven. (Cours illustré et commenté par disques et projections).</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. 46.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'Éducation, quai Wilson.

	Salle
M. Horst de Tschärner, Dr ès lettres. <i>La philosophie chinoise.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h.
<i>Cours moyen de langue chinoise.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h.
<i>Cours de langue chinoise pour débutants.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h.
M. Léon Walther, Dr phil. <i>Psychologie du travail.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 17.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève, ou de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève. Toutefois, pour l'accès aux examens de la licence ès lettres, la maturité obtenue doit comporter le latin.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Lettres prépare aux examens des grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, ès sciences morales, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, du diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, du Certificat d'études françaises, du Certificat de pédagogie et du Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les plans d'études, le règlement du Séminaire de français moderne et le règlement de la Faculté des Lettres, en vente à la caisse de l'Université).

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'État sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier. Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le séminaire de français moderne, dirigé par un professeur de la Faculté des lettres, est destiné aux étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue et de la culture françaises.

Il admet des membres *libres* et des membres *réguliers*. Les membres réguliers préparent les examens du *diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne* (deux semestres) et du *certificat d'études françaises* (un semestre). Le plan d'études comporte, par semaine, seize heures d'enseignement pour le diplôme, treize, pour le certificat.

(Demander le programme détaillé à la caisse de l'Université, et les renseignements à M. le professeur Alexis François, administrateur du Séminaire, Florissant, 47.)

ÉCOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

L'école pratique de langue française est destinée aux étudiants et aux auditeurs qui désirent suivre des leçons pour apprendre à comprendre, à parler et à écrire couramment le français. Toutes les leçons sont données en français.

(Demander le programme détaillé à l'huissier de l'Université.)

COURS DE VACANCES

La Faculté des lettres organise chaque année, pendant l'été, des cours de vacances de langue et de littérature françaises. Le programme détaillé de ces cours, qui comportent un *cours de langue et de littérature françaises*, et un *cours élémentaire de français moderne*, est envoyé sur demande par le secrétariat des cours de vacances.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre Bovet,
Edouard Claparède et Jean Piaget

L'Institut, dont l'enseignement embrasse l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation, délivre un diplôme général et des diplômes spéciaux. Il prépare également les candidats au certificat de pédagogie et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

(Demander le « programme général » en vente à l'Institut, quai Wilson.)

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme de l'Université)

- M. Edouard Claparède**, prof. ord.
Recherches spéciales de psychologie.
Tous les jours.
- M. Pierre Bovet**, prof. ord.
Direction d'enquêtes pédagogiques.
(Jours et heures à fixer).
- M. Jean Piaget**, prof. extr.
Psychologie de la pensée de l'enfant. 4 h.
Mardi, à 9 heures.
- Conférence* (avec MM. MEILI et REY). Discussion des recherches en cours. 4 h.
Mardi, à 10 heures.
- Travaux de psychologie de l'enfant.*
Tous les matins, sauf le jeudi et le samedi.
- M. Meili et M. Rey**, chargés de cours à l'Institut.
Technique psychologique.
Le développement mental et les aptitudes. 2 h.
Lundi et vendredi, à 14 heures.
- M. Richard Meili**, chargé de cours à l'Institut.
L'application des méthodes statistiques à la psychologie. 2 h.
(Travaux pratiques).
Jeudi, de 17 à 19 heures.
- Orientation professionnelle.* 3 h.
Lundi, de 9 à 12 heures.
- M. André Rey**, chargé de cours à l'Institut.
Les anomalies de développement. 4 h.
Jeudi, à 16 heures.
- M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l'Institut.
Bibliographie. — Elaboration d'un fichier pédagogique individuel. 4 h.
Vendredi, à 8 heures.
- Pédagogie comparée.* L'instruction publique en Europe. 1 h.
Mercredi, à 15 heures.

- M. Robert Dottrens**, D^r en soc., chargé de cours à l'Institut.
Organisation et didactique scolaires. 1 h.
Mardi, à 14 heures.
- M^{lle} Louise Lafendel** et **M^{lle} Mina Audemars**,
chargées de cours à l'Institut.
Education des petits. 2 h.
Maison des Petits.
- M^{lle} Alice Descœudres**, chargée de cours à l'Institut.
Psychologie et pédagogie des enfants arriérés. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Ec. quai Charles-Page.
- M. Léon Weber-Bauler**, D^r méd., chargé de cours à l'Institut.
Anatomie du système nerveux central. 2 h.
Samedi, de 10 à 12 heures.
- M. Henri Brantmay**, D^r méd., chargé de cours à l'Institut.
Eléments de pédiatrie et de psychopathologie. 1 h.
Jeudi, à 11 heures.
- Consultation médico-pédagogique* : D^r Henri Brantmay,
avec la collaboration de M^{me} Marg. Loosli-Usteri
et de MM. André Rey et Marc Lambercier.
Conférence. 1 h.
Mardi, à 8 heures.
- M. Marc Lambercier.**
Le développement moteur de l'enfant. 1 h.
Samedi, à 8 heures.
- M^{me} Marguerite Loosli-Usteri**, chargée de cours à l'Institut
Questions de la protection de l'enfance. 1 h.
Mercredi à 14 heures.
- Théorie et pratique du test de Rorschach.* 1 h.
Mercredi, à 15 heures.
- M. Bouffard.**
Méthodologie et pratique de l'éducation physique. 1 h.
Mardi, à 18 heures.
-

Arch. = Archives d'Etat.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.
 M. A. H. = Musée d'Art et d'Histoire.

FACULTÉ DES LETTRES

S. E. S. = Salle de Conf. de la Fac. des Sciences
 Econ. et Sociales. Bibl. publ. et univ.
 I. S. E. = Institut des Sciences de l'Education.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Raymond	57	A. Oltramare	45	V. Martin P. E. Martin Velleman	47 Arch. 45	V. Martin Velleman	B. P. 30	V. Martin	47		
9 à 10	Raymond	57	A. Oltramare Thudichum Piaget (S.F.)	45 47 I. S. E.	A. Oltramare P. E. Martin <i>Bonfante</i>	45 Arch. B. P.	V. Martin Velleman	B. P. 30	V. Martin Bohnenblust <i>Bonfante</i>	47 B. P. 45	A. Oltramare Birmelé (S.F.)	45 57
10 à 11	P. E. Martin	45	V. Martin Babel Secheyaye	B. P. S. E. S. 45	P. E. Martin Roussy (S.F.) Secheyaye <i>Collart</i>	Arch. 57 45 B. P.	François	47	Bohnenblust Rossier Roussy (S.F.)	B. P. 45 57	A. Oltramare Rossier de Ziegler Bouchardy (S.F.)	46 45 B. P. 57
11 à 12	Bohnenblust Secheyaye	45 47	V. Martin Bohnenblust Babel Ruchon (S.F.) <i>Kamensky (M^{me})</i>	B. P. 45 46 57 47	Babel Pittard Velleman	46 L. A. 45	Werner Pittard François	45 L. A. B. P.	Bohnenblust Rossier Babel <i>Kamensky (M^{me})</i>	B. P. 45 46 47	François Bally Rossier	B. P. 47 45

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin	47	P. E. Martin Deonna	45 46	P. E. Martin Burky (S.F.) Cuendet	45 57 47	Sechehaye (S.F.)	17	Malche Gielly Atzenwiler et Rast (S.F.) Cuendet Collart Cros	B.P. M.A.H. 57 47 46 48	Werner	47
15 à 16	Bally Malche P. E. Martin François (S.F.)	47 I.S.E. B.P. 57	Reverdin Sechehaye (S.F.)	45 17	V. Martin <i>Benrubi</i>	45 17	Sechehaye (S.F.) Rossier Deonna <i>Benrubi</i>	17 45 46 47	François Malche Rossier <i>Baudouin</i> <i>Cros</i>	45 B.P. 58 46 48	Werner	47
16 à 17	Bally Malche P. E. Martin Thudichum	45 I.S.E. B.P. S.F.	Werner Bovet <i>Hassler</i> <i>Fournet</i>	45 I.S.E. B.P. 49	Werner Thudichum Bovet Velleman	45 49 46 30	Raymond <i>Rey</i>	57 I.S.E.	Werner de Ziegler (S.F.) <i>Hassler</i>	45 57 B.P.		
17 à 18	Malche Raymond Thudichum de Ziegler (S.F.)	45 Aula 49 57	Bally Bovet Thudichum (S.F.) <i>Hassler</i>	45 I.S.E. 49 B.P.	A. Oltramare Sechehaye Bovet Rappard Thudichum (S.F.) <i>Long (M^{lle})</i> <i>Robinet de Cléry</i>	B.P. 45 46 30 49 47 17	Ferrero Velleman	Aula 45	Malche Raymond <i>Dorosz (M^{lle})</i>	45 30 47		
18 à 19	Bohnenblust Pittard Baud-Bovy <i>Walther</i> <i>Pronier</i>	45 30 47 17 57	François Pittard Gielly de Ziegler (S.F.) <i>Dorosz (M^{lle})</i>	47 30 46 57 45	A. Oltramare Langenbach (S.F.) de Ziegler <i>Robinet de Cléry</i>	B.P. 57 48 17	Baud-Bovy Velleman Karcevski <i>Junod</i>	47 45 46 17	Raymond <i>Tappolet</i>	Aula 46		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Psychologie sociale.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<i>Economie sociale</i> . — Psychologie socio-économique.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> : Sociologie, économie sociale et systèmes politiques.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 h. et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence d'économie politique générale</i> .	1 h.
Samedi, à 11 heures.	30.
<i>Economie politique spéciale</i> . — Monnaie, crédit et change.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. ¹
<i>Economie publique</i> . — Régies nationales et régies municipales.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.
<i>Conférence d'économie publique</i> .	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle	
<i>La Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	4 h.	
Mercredi, à 17 heures.		30.
M. Antony Babel , prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — L'antiquité et le moyen âge.	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.		46.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.		
b) La physiocratie.		
Mardi, à 10 heures.		Salle de Conf. de la Fac. S. E. S. ¹
M. Charles A. Burky , prof. ord.		
<i>Géographie humaine.</i>		
<i>Théorie.</i> — I. Le milieu physique.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		46.
<i>Application.</i> — Les problèmes de l'Afrique.	2 h.	
Mardi, à 16 h., et mercredi, à 15 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Méthode géographique (analyse et synthèse) appliquée à l'étude de l'Allemagne.	1 h.	
Mardi, à 14 heures.		Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.
<i>Cours libre.</i> — L'évolution en géographie : Questions contemporaines.	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.
<i>Etudes géographiques.</i> — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		Séminaire de Géographie, Fac. S. E. S. ¹
(Voir aussi, p. 26 : Géographie humaine des pays de langue française, monographie géographique, <i>Séminaire de français moderne</i>).		
M. Liebmann Hersch , prof. ord.		
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique ; principes théoriques ; observation statistique ; analyse statistique ; représentation graphique.	2 h.	
Mercredi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.		46.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de documents et d'ouvrages statistiques, discussions et complément du cours.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		46.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle	
<i>Statistique spéciale.</i> — Les corrélations et leur calcul.	2 h.	
Jeudi, à 17 et à 18 heures.		Sémin. de statistique ¹ .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		Sémin. de statistique.
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer.)		Sémin. de statistique.
M. Claudius-Pierre Terrier , prof. ord.		
<i>Economie commerciale.</i> — Cours : Organisation commerciale des entreprises.	4 h.	
Jeudi et vendredi, de 9 à 11 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Etude critique de cas choisis.	2 h.	
Lundi, de 14 à 16 heures.		Salle de Conf. de la Fac. S. E. S. ¹
<i>Comptabilité et calculs commerciaux</i> (avec le concours de l'assistant.)	4 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
M. Edouard Folliet , prof. ord.		
<i>Comptabilité.</i> — Historique. Dispositions légales. Différentes méthodes de comptabilité.	3 h.	
Mardi, de 8 à 10 h. et mercredi, de 8 à 9 heures.		46.
<i>Vérification.</i> Etude et classification des erreurs et des fraudes.	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux au point de vue comptable et juridique.	2 h.	
Lundi, de 8 à 10 heures.		46.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

(Voir les jours, les heures et les salles dans les programmes des autres Facultés)

FACULTÉ DES SCIENCES

- M. Henri Fehr : *Eléments de mathématiques supérieures.*
- M. Rolin Wavre : *Calcul différentiel et intégral.*
- M. Georges de Rham : *Calcul des probabilités.*
- M. Eugène Pittard : *Anthropologie générale.*
- M. Edouard Claparède : *Psychologie expérimentale.*
- M. Jean Piaget : *Histoire de la pensée scientifique.*

FACULTÉ DES LETTRES

- M. Victor Martin : *Conférence d'histoire grecque.*
- M. André Oltramare : *Histoire romaine.*
- M. Marcel Raymond : *Cours de littérature.*
- M. Charles Bally : *Linguistique générale.*
- M. Charles Werner : *Histoire de la Philosophie.*
- M. Henri Reverdin : *Philosophie morale.*
— *Théorie de la connaissance.*
- M. Albert Malche : *Histoire de l'éducation.*
- M. Pierre Bovet : *L'éducation morale et l'école.*
- M. Edmond Rossier : *Histoire de l'Europe au XV^{me} et au XVI^{me} siècle.*
— *Histoire contemporaine.*
— *Histoire diplomatique.*
- M. Paul-E. Martin : *Histoire du moyen âge.*
— *Histoire Nationale.*
- M. Louis Gielly : *La peinture flamande.*

FACULTÉ DE DROIT

- M. Léopold Boissier : *Droit constitutionnel comparé.*
- M. Maurice Battelli : *Droit public général.*
— *Droit public suisse.*
- M. W. Amédée Liebeskind : *Histoire du Droit moderne.*
— *Histoire des Institutions politiques de la Suisse.*
- M. Maurice Bourquin : *Introduction à l'étude du droit international public.*
- M. Georges Sauser-Hall : *Droit civil suisse.*
— *Droit international privé.*
- M. Paul Carry : *Droit des sociétés.*
— *Poursuites pour dettes et faillite.*
— *Assurances privées.*
- M. Alexandre Martin-Achard : *Propriété industrielle.*
- M. Louis Hamburger : *Législation du travail.*

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

- M. Eugène Choisy : *Histoire religieuse du XIX^{me} siècle.*
— *Histoire générale du christianisme.*
- M. Georges Berguer : *Histoire des Religions.*
- M. Georges Nagel : *La religion d'Israël.*

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- | | | |
|--|------|----------------------------------|
| M. Alexandre Berenstein, D ^r en Droit, lic. en sociologie.
<i>L'organisation internationale du travail.</i> Le fonctionnement de ses organes. Les conventions et recommandations internationales de travail. | 1 h. | Salle |
| Lundi, à 18 heures. | 49. | |
| M. Joseph Bonnet, D ^r sc. comm.
<i>Opérations et organisation d'une grande banque d'escompte et dépôts.</i> | 1 h. | |
| (Jour et heure à fixer). | | |
| <i>Traite documentaire et assurance-transports.</i> | 1 h. | |
| (Jour et heure à fixer). | | |
| M. Eugène Dérobert, D ^r ès sc. écon.
<i>Le crédit et la monnaie dans l'économie moderne.</i> | 1 h. | |
| Lundi, à 18 heures. | | Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. |
| M. Robert Dottrens, D ^r en sociologie.
<i>Organisation et didactique générale de l'enseignement primaire.</i> | 2 h. | |
| Mardi, à 14 et à 15 heures. | | I. S. E. 1 |
| M ^{lle} Jeanne Duprat, D ^r en sociologie.
<i>Répertoire de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.</i> | 1 h. | |
| Samedi, à 9 heures. | 46. | |
| M. László Ledermann, D ^r ès sc. écon.
<i>Histoire économique des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.</i> | 1 h. | |
| Mercredi, à 16 heures. | 47. | |
| <i>La pensée économique de J. J. Rousseau.</i> | 1 h. | |
| Mercredi, à 15 heures. | | Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. |
| M. Jean-Philippe Lugrin, D ^r ès sc.
<i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> | 1 h. | |
| Mardi, à 18 heures. | 17. | |

¹ Institut des Sciences de l'éducation, quai Wilson.

M. Max Salvadori, Dr ès sc. pol. <i>Problèmes d'économie coloniale.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h.	44.
M ^{lle} Louise Sommer, Dr en phil. <i>Le développement des théories du commerce international.</i> Lundi et mercredi, à 14 heures.	2 h.	47.
M. Henri Tanner, Dr ès sc. <i>La publicité : Psychologie, technique et méthodes.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h.	48.
M. Antoine Velleman, prof. extr. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> a) Some aspects of the British Constitution (d'après « Hogan and Powell, The Government of Great Britain », 9 ^e édition, Londres, 1937). [Cours en anglais avec exercices de discussion]. Jeudi, à 17 heures.	1 h.	45.
<i>Cours pratique de langue espagnole. — Chapitres choisis de l'« Historia de la Civilización española » de Rafael Altamira. Nouvelle édition, Madrid 1935.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h.	45.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences économiques et sociales :

1. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'une des sections de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales prépare aux examens des grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale (mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques (conjointement avec la Faculté de Droit) et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

(Voir le règlement de la Faculté et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Économiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 40).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

(Voir le règlement de l'Institut et le plan d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

Diplôme.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de hautes études commerciales.

S.E.S. = Salle de Conférences de la Faculté des Sciences Economiques et sociales, Bibliothèque publique et universitaire.

I. S. E. = Institut des Sciences de l'Education.
S. St. = Séminaire de statistique, Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46			Rappard	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Terrier	46	Duprat J.	46
10 à 11	G.-L. Duprat	46	Babel	S.E.S.	Hersch	46	Terrier	46	Terrier	46	Milhaud	30
11 à 12	G.-L. Duprat	46	Babel	46	Babel	46	Milhaud Hersch	S.E.S. 46	Babel	46	Milhaud	30
14 à 15	Terrier Sommer	S.E.S. 17	Burky Dottrens	S.E.S. I.S.E.	Sommer	17			Milhaud	S.E.S.		
15 à 16	Terrier	S.E.S.	Burky Dottrens	46 I.S.E.	Burky Lederman	46 S.E.S.			Milhaud	S.E.S.		
16 à 17	G.-L. Duprat	30	Burky	46	Hersch Burky Ledermann	s. st. S.E.S. 47			G.-L. Duprat	48		
17 à 18	G.-L. Duprat	30			Rappard	30	Milhaud Hersch Velleman	30 S. St. 45	G.-L. Duprat	48		
18 à 19	Dérobot Salvadori Berenstein	S.E.S. 44 49	Lugrin	17	Hersch	46	Milhaud Hersch Velleman Tanner	30 S. St. 45 48	Milhaud	30		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul CARRY, Doyen.

	Salle
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	48.
M. Hugo de Claparède , prof. hon.	
* <i>Histoire du droit germanique</i> (deutsche Rechtsgeschichte).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	17.
* <i>Droit civil allemand.</i> « Famille » (B.G.B. IV).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	17.
* <i>Droit civil allemand.</i> « Geld ». B. G. B. (II Schuldverhältnisse).	4 h.
Lundi, à 10 h., jeudi, à 11 h., samedi, à 10 et à 11 heures.	17.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Théorie générale des obligations.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	17.
<i>Séminaire de droit civil.</i> — Discussion d'espèces et travaux personnels des étudiants (réservé aux candidats à la licence).	2 h.
Vendredi, de 14 à 16 heures.	Salle de conf. I ¹
M. Erich-Hans Kaden , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — Introduction. Personnes et familles. Droits réels. Obligations.	6 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures ; vendredi, à 9 et à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	49.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Les immeubles (Boden).	2 h.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.	50.

* Cours donné en allemand.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
* <i>Conférence de droit civil allemand</i> (sur le droit des meubles et des immeubles). Mardi, à 15 et à 16 heures.	2 h. 48.
* <i>Conférence de droit civil allemand pour étudiants avancés</i> (à partir du 5 ^{me} semestre). Jeudi, à 15 et à 16 heures.	2 h. 49.
M. Georges Sauser-Hall , prof. ord. <i>Droit civil suisse</i> (Personnes et famille). Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	3 h. 48.
<i>Droit civil comparé</i> . — Partie générale. Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 48.
<i>Droit international privé</i> . — Partie générale. Lundi, à 9 heures, et jeudi, à 10 heures.	2 h. 48.
<i>Séminaire de droit civil suisse</i> . Lundi, à 15 heures.	1 h. Salle de Conf. 1 ^a .
M. Paul Carry , prof. ord. <i>Droit des sociétés</i> . — Société anonyme. Vendredi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	2 h. 48.
<i>Conférence</i> . Travaux écrits, discussion de cas pratiques. Mercredi, à 14 heures.	1 h. 48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite</i> . Mercredi, à 15 heures, et samedi, à 11 heures.	2 h. 48.
<i>Assurances privées</i> . Jeudi, à 8 heures.	1 h. 48.
M. Maurice Bourquin , prof. ord. <i>Introduction à l'étude du droit</i> . Lundi, mardi, mercredi, à 15 heures.	3 h. 49.
<i>Droit international public</i> . Lundi, mardi, mercredi, à 14 heures.	3 h. 49.
M. Edgard Milhaud , prof. ord. <i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation des richesses. Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 heures et samedi, à 10 heures.	4 h. 30.
<i>Conférence</i> . Samedi, à 11 heures.	1 h. 30.

* Cours donné en allemand.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. William E. Rappard , prof. ord. <i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs. Jeudi et samedi, à 8 heures.	2 h. 46.
<i>Société des Nations</i> . — L'œuvre de la Société des Nations. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 30.
M. François Naville , prof. ord. <i>Médecine légale et technique policière scientifique</i> . — Cours théorique et démonstrations pratiques. Jeudi, à 10 heures.	1 h. Institut de méd. légale ¹ .
<i>Laboratoire de recherches spéciales</i> . Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
M. Paul-E. Martin , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> : Les institutions politiques de Genève. Mardi et mercredi, à 14 heures.	2 h. 45.
M. W. Amédée Liebeskind , prof. ord. <i>Histoire du droit moderne</i> : L'Etat depuis la fin de l'antiquité. Lundi, mardi et jeudi, à 8 heures.	3 h. 49.
<i>Histoire du droit moderne</i> : Le droit privé. Les sources du droit. Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	3 h. 49.
<i>Conférence</i> . Jeudi, à 9 heures.	1 h. 45.
<i>Préhistoire</i> . Mercredi, à 8 heures.	1 h. 49.
* <i>Droit civil allemand</i> : Le régime des meubles. (Jours et heures à fixer).	2 h.
M. Maurice Battelli , prof. extr. <i>Droit public général</i> . — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels. Lundi, à 10 heures, et jeudi, à 11 heures.	2 h. 49.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics.	3 h.
Mercredi, à 10 h., vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence de Droit public suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	50.
M. Alexandre Martin-Achard , chargé de cours.	
<i>Propriété industrielle.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	48.
M. Léopold Boissier , chargé de cours.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures.	46.
Mercredi, à 10 heures.	20.
M. Louis Hamburger , chargé de cours.	
<i>Législation suisse du travail.</i>	2 h.
Jeudi, à 14 et à 15 heures.	48
* <i>Législation allemande du travail (Arbeiter).</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	49.
* <i>Législation industrielle allemande (Unternehmer).</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	49.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. André Archinard , Dr en droit.	
<i>Notions générales et chapitres choisis de droit fiscal.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	49.
M. André Arpad Balasko , Dr en droit.	
<i>Le règlement pacifique des conflits internationaux : Arbitrage.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	48.
M. Alexandre Berenstein , Dr en droit, lic. en sociologie.	
<i>L'organisation internationale du travail. Le fonctionnement de ses organes. Les conventions et recommandations internationales de travail.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	49.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Georges Capitaine , Dr en droit.	
<i>Les sociétés coopératives en droit suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Introduction à la théorie générale du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	50.
<i>Introduction à la philosophie du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	50.
<i>Introduction à la sociologie du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	17.
M. Erwin Haymann , Dr en Droit.	
<i>Notions générales d'assurance.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	49.
M. G. E. di Palma-Castiglione , Dr en droit.	
<i>Le droit des travailleurs.</i>	3 h.
(Jours et heures à fixer).	
M. Maurice Roulet , Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	17.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Collège de Genève, ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Droit prépare aux examens des grades de licencié en droit et de docteur en droit. Elle prépare aussi, conjointement avec la Faculté des Sciences économiques et sociales, aux examens de la licence ès sciences politiques (voir le règlement et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Martin-Achard Liebeskind	48 49	Liebeskind Rappard Carry	49 46 48	Carry	48	Rappard	46
9 à 10	Liebeskind Sauser-Hall	49 48	Liebeskind Richard Sauser-Hall	49 17 48	Liebeskind Richard Sauser-Hall Kaden	49 17 48 50	Liebeskind Richard Sauser-Hall Kaden	45 17 48 50	Kaden Richard Battelli	49 17 48	Kaden Richard Battelli	49 17 48
10 à 11	Battelli Sauser-Hall de Claparède	49 48 17	Kaden Boissier Sauser-Hall de Claparède	49 46 48 17	Kaden Boissier Battelli de Claparède	49 20 48 17	Kaden Naville Sauser-Hall de Claparède	49 I.M.L. 48 17	Kaden Logoz de Claparède	49 48 17	Milhaud Carry de Claparède Hamburger	30 48 17 49
11 à 12	Logoz de Claparède	48 17	Logoz de Claparède	48 17	Logoz de Claparède	48 17	Battelli Logoz de Claparède	49 48 17	Logoz de Claparède Hamburger	48 17 49	Milhaud Carry de Claparède Hamburger	30 17 17 49
14 à 15	Bourquin Battelli	49 50	Bourquin P.-E. Martin	49 45	Bourquin Carry P.-E. Martin	49 48 45	Hamburger	48	Richard	S.C. I		
15 à 16	Bourquin Sauser-Hall S.C.I.	49 S.C.I.	Bourquin Kaden	49 48	Bourquin Carry	49 48	Kaden Hamburger	49 48	Richard	S.C. I		
16 à 17	Roullet	17	Kaden Grodensky	48 17	Balasko	48	Kaden	49				
17 à 18			Grodensky Haymann	50 49	Rappard	30	Milhaud	30	Schreiber	49		
18 à 19	Capitaine Berenstein	48 49	Grodensky	50			Milhaud Archinard	30 49	Milhaud Schreiber	30 49		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

- M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale et organogénie. — Système nerveux central et périphérique. Organes des sens. Résumé de splanchnologie. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi à 18 h.; samedi, de 9 à 11 heures. Aula Ec. Méd.
- Exercices pratiques de dissection* : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 9 à 11 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.
- Un répertoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie a lieu sous la direction du professeur, le mercredi, à 14 heures, et le samedi, à 11 heures. Aula Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours. Ec. Médecine.
- M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.
Histologie normale. — 1^{re} partie : tissus et systèmes. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 h. 30. Ec. Méd.
- Embryologie générale* (embryogénie et histogénie). 2 h.
 Vendredi et samedi, à 8 h. 30. Ec. Méd.
- Stomatologie normale.* 2 h.
 [A lieu au semestre d'été.]
- Laboratoire d'embryologie et d'embryogénie.*
 Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire d'histologie.*
 [A lieu au semestre d'été.]
 Eventuellement il sera organisé un répertoire (facultatif) sur des questions d'histologie. [S'adresser au professeur.]
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.
 [S'adresser au professeur.]

- M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
 Lundi et vendredi, à 16 heures; mardi et mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.
- Chimie physiologique.* 2 h.
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire de physiologie.*
 Mardi, de 9 à 12 h. et jeudi, de 14 à 17 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire de chimie physiologique.*
 [A lieu au semestre d'été.] Ec. Méd.
- Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.*
 Lundi, à 9 heures. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
 Tous les jours. Ec. Méd.
- M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 11 à 12 h. Inst. path.¹
- Cours d'autopsies et de démonstrations.* 4 h.
 1. Autopsies pour tous. 2 h.
 Jeudi, de 14 à 16 heures. Inst. path.
2. Autopsies par groupes de 3 élèves.
 Le matin, sur convocation. Inst. path.
3. Démonstrations. 2 h.
 Lundi, de 14 à 15 h. et vendredi, de 15 à 16 h. Inst. path.
4. Conférences sur des sujets d'anatomie pathologique. Inst. path.
- Travaux spéciaux.* Tous les jours. Inst. path.
- M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 6 h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. 50 à 10 h. 50. Hôp. cant.²
- Médecine propédeutique* (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire). 1 h.
 Vendredi, de 9 à 9 h. 45. Hôp. cant.
- Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.
 Tous les jours. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

<i>Exercices d'auscultation.</i>	4 h.
Pour débutants : Vendredi, de 16 à 18 h.	Hôp. cant.
Pour étudiants avancés : Samedi, de 10 à 12 h.	Hôp. cant.
M. le Dr Albert Jentzer , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale</i> (y compris l'orthopédie de l'adulte).	6 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15.	Hôp. cant.
<i>Chirurgie propédeutique</i> (avec le concours du chirurgien adjoint).	1 h. ¹ / ₄
Vendredi, de 11 heures à 12 h. 15.	Hôp. cant.
<i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
<i>Travaux pratiques.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
<i>Travaux de laboratoire.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
M. le Dr René Kœnig , prof. ord.	
<i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 heures à 8 h. 45.	Maternité.
<i>Gynécologie et obstétrique propédeutiques</i> (en collaboration avec le Dr Chatillon , privat-docent).	1 h.
Mardi, de 9 heures à 9 h. 45.	Maternité.
<i>Laboratoire.</i> (Tous les jours).	Maternité.
M. le Dr Pierre Gautier , prof. ord.	
<i>Clinique infantile.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures.	Clin. infant. ¹
M. le Dr Adolphe Franceschetti , prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, de 9 heures à 9 h. 45.	Clin. ophtalm. ²
<i>Cours d'ophtalmoscopie.</i> 1 ^{re} partie (pour débutants).	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Clin. ophtalm.
<i>Cours d'ophtalmoscopie.</i> 2 ^{me} partie (pour candidats aux examens).	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Clin. ophtalm.

¹ Clinique infantile, rue Prévost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<i>Cours d'ophtalmoscopie</i> (3 ^{me} partie).	
[A lieu au semestre d'été.]	
M. X.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile de Bel-Air ¹ .
M. le Dr Charles Du Bois , prof. ord. (Suppléant : M. le Dr Jean Golay , privat-docent).	
<i>Clinique dermato-vénérologique.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 9 h. 45.	Hôp. cant.
M. le Dr Edouard Frommel , prof. extr.	
<i>Pharmacodynamie générale.</i>	3 h.
Mardi, de 14 à 16 heures, et mercredi, à 17 heures.	Ec. Méd.
<i>Prescription des médicaments et spécialités.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Ec. Méd.
<i>Séminaire de pharmacothérapie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
M. le Dr Georges Bickel , prof. ord.	
<i>Clinique thérapeutique.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Hôp. cant.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	Policlinique.
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat , prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
<i>Chirurgie générale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures.	Policlinique.
<i>Stage de policlinique chirurgicale.</i>	
Tous les jours, de 17 à 19 h. (sauf le jeudi).	Policlinique.
M. le Dr Raoul de Seigneux , prof. ord.	
<i>Policlinique gynécologique et obstétricale.</i> (Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical).	2 h.
Lundi, à 15 h. et mercredi, à 16 h.	Policl. obst. et gyn., s. 26 ¹ .

¹ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

² Maternité.

Cours pratique d'opérations obstétricales (1^{re} partie : forceps). 2 h.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Maternité

Exercices de sutures de déchirures périnéales (pour les participants au cours ci-dessus et sur convocation). 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Laboratoire du Professeur.

M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. ord.
Clinique et polyclinique d'oto-rhino-laryngologie. 2 h.
 Lundi à 18 heures; vendredi, Policl. oto-rhino-laryngologique¹
 à 17 heures. ou Hôpital Cant.

M. le Dr **François Naville**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².

Autopsies médico-légales. — Rédaction de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire: selon matériel et sur convocation.

Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
 Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.
 (1^{re} partie) avec exercices pratiques. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **René Gilbert**, prof. ord..
Radiologie générale. — Applications au diagnostic et aux traitements (avec démonstrations). 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Institut central de Radiologie.

Stage de radiologie clinique pour médecins, ou pour étudiants ayant terminé leur scolarité (nombre limité).
 Tous les jours. S'adresser au professeur.
 Institut central de Radiologie.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

² Rue de l'École-de-Médecine.

M. le Dr **Pierre M. Besse**, prof. ord.
Diététique. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

Physiothérapie. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

Hydrologie-climatologie médicale. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

M. le Dr **Théodore Reh**, prof. extr.
Bactériologie. 2 h.
 Lundi, à 16 heures, et vendredi, à 18 heures. Inst d'hyg.

Travaux pratiques de bactériologie.
 Mardi et jeudi, de 16 à 18 heures. Inst. d'hyg.

Hygiène. 2 h.
 [A lieu au semestre d'été].

Exercices pratiques d'hygiène (complément du cours). 2 h.
 [A lieu au semestre d'été].

Laboratoire pour recherches générales.
 (S'adresser au professeur).

M. le Dr **Charles Martin du Pan**, chargé de cours.
Orthopédie de l'enfant.
 [A lieu au semestre d'été].

M. le Dr **Charles Perrier**, chargé de cours.
Urologie.
 [A lieu au semestre d'été].

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Léon Babaiantz**, privat-docent de radiologie médicale.
Exploration radiologique crânienne et intracrânienne. 4 h.
 [A lieu au semestre d'été].

M. le Dr **Edmond Barbey**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Diagnostic oto-rhino-laryngologique (avec exercices pratiques). 4 h.
 Mercredi, à 17 heures. Pol. oto-rhino-laryngologique¹.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

- M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Jacques-E.-W. Brocher**, privat-docent de pathologie générale.
Chapitres choisis de pathologie générale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Inst. path.
- M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Obstétrique et gynécologie propédeutiques. 1 h.
 Mardi, à 9 heures. Maternité.
- M. le Dr **Isaac Daïnow**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Thérapeutique dermato-vénérologique. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Clinique Dermatologique. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Michel Demole**, privat-docent de médecine interne.
Clinique des maladies digestives. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Hôp. cant.
- MM. les Drs **Albert Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer**,
 privat-docents de médecine interne.
Pathologie interne. 1 h.
 Dr J. J. Mozer et Dr Eric Martin : *Maladies des glandes endocrines.*
 Dr Du Bois : *Maladies du sang.*
 Mardi, à 17 heures. Amph. Clin. méd.
- M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.
Immunité et physicochimie. 1 h.
 [A lieu au semestre d'été].
- M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Psychopathologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychothérapie clinique. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. 46.
- M. le Dr **Ernest Friedheim**, privat-docent d'anatomie pathologique.
Pathologie des maladies à virus. 2^{me} partie : Immunité. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.
- M. le Dr **Maurice Gilbert**, privat-docent de médecine interne.
Le traitement de la tuberculose pulmonaire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Hôp. Cant.

- M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 (Voir page 53). Clin. dermat. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Ernest-R. Held**, privat-docent de gynécologie et d'obstétrique.
Répertoire de gynécologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Maternité.
- M. le Dr **Morduch Ickowicz**, privat-docent d'histologie.
La culture de tissus en biologie. 1 h.
 Lundi, à 15 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Eric Martin**, privat-docent de médecine interne.
 (Voir A. Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer.)
- M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Policl. oto-rhino-laryng.⁴
- M. le Dr **Gustave Moppert**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie militaire. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Université.
- M. le Dr **Ferdinand Morel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **G. de Morsier**, privat-docent de neurologie et de psychiatrie.
Clinique neurologique et neuropathologie. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Clin. méd. Hôp. cant.
- M. le Dr **Jean-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.
 (Voir A. Du Bois, E. Martin, J.-J. Mozer.)
- M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie de l'appareil digestif. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir. Hôp. cant.
- M. le Dr **René Patry**, privat-docent de chirurgie.
Clinique propédeutique chirurgicale (en collaboration avec M. le prof. Jentzer). 1 h.
 Vendredi, de 11 heures à 12 h. 15. Hôp. cant.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de chimie biologique.
Technique et interprétation des examens de laboratoire. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Université.

M. le Dr **Erwin Rutishauser**, privat-docent d'anatomie pathologique.
Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx. 2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
Vendredi, à 16 heures. Clin. méd. Hôp. cant.

M. le Dr **Raymond Sarasin**, privat-docent de radiologie.
La thérapeutique par les radiations et sujets au choix. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Inst. Radiol.

M. le Dr **François Sciclounoff**, privat-docent de médecine interne.
Chapitres choisis de sémiologie médicale. 1 h.
Vendredi, à 15 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.
Etude des formes de début et des formes d'état de la tuberculose pulmonaire. Eléments d'interprétation du cliché radiographique. 1 h.
[A lieu au semestre d'été].

M. le Dr **Robert Sulzer**, privat-docent de physiologie.
Physiologie des organes des sens. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Ec. Méd.

M. le Dr **Karl-M. Walthard**, privat-docent de physiothérapie.
Electrologie pratique. Electrodiagnostic et électrothérapie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Institut de Physiothérapie, Hôp. Cant.

M. le Dr **Fernand Wyss-Chodat**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Dermatologie et vénéréologie. — Conceptions étiologiques et traitements modernes. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. Dermat., Hôp. Cant.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**
Gynécologie opératoire. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
Samedi, à 18 heures. Policlinique

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie générale. Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. Dégénérescence et criminalité. Problème de la responsabilité. Défense contre le crime (une visite au pénitencier aura lieu en mai). 1 h.
Lundi, à 15 heures. Univ., s. 48.

M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
Vendredi, à 10 heures. Auditoire de la Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Grades, certificats.

Examens fédéraux pour les médecins.

La Faculté de Médecine prépare aux examens des grades de bachelier ès sciences médicales, de docteur en médecine et de docteur en médecine dentaire, ainsi qu'aux examens du certificat d'études médicales. Elle prépare également aux examens fédéraux pour les médecins.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
Mat. = Maternité.
I. H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.
I.R. = Institut de radiologie. (H.C.)

H.G. = Hôpital Gourgas.
Cl. m. = Clinique médicale.
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
P. = Policlinique.
P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Heures	Samedi
8.30 à 9.15 8 à 8.45	Bujard E.M. Koenig M.	Bujard E.M. Koenig M.	Bujard E.M. Koenig M.	Bujard E.M. Koenig M.	Bujard E.M. Koenig M.	8.15 à 9.-	Bujard E.M. de Seigneux M.
9 à 9.45	Battelli (t.p.) E.M. Golay H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Franceschetti Cl. Oph. Koenig M. Chatillon M.	Golay H.C.	Golay H.C.	Roch H.C. Franceschetti Cl. Oph.	9.15 à 10	Weber E.M. de Seigneux M.
10 à 11.- 9.50 à 10.50	Roch H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Waegeli M. Roch H.C.	10 à 11	Weber E.M. Veyrassat P.
11 à 12.15	Jentzer H.C. Askanazy I.P.	Battelli (t.p.) E.M. Jentzer H.C.	Jentzer H.C. Askanazy I.P.	Jentzer H.C. Askanazy I.P.	Jentzer (Patry) H.C. Askanazy I.P. Bickel H.C.	11 à 12	Veyrassat P. de Morsier H.C.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14.15 à 15	Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L. Frommel E.M.	R. Gilbert I.R. X.	Battelli (t.p.) E.M. Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L. Frommel E.M.	
15.15 à 16	de Seigneux M. Mitkovitch 48 Ickowicz E.M.	Bujard (t.p.) E.M. Frommel E.M. Besse H.C.	R. Gilbert I.R. X.	Battelli (t.p.) E.M. Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Askanazy (t.p.) I.P. Sciounoff H.C.	
16.15 à 17	Battelli E.M. Gautier Cl. inf. Reh I.H. Betchov H.C.	Battelli E.M. Besse H.C. Reh (t.p.) I.H. Gourfein-Welt Cl. op	Battelli E.M. de Seigneux M. Besse H.C. Golay H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Reh (t.p.) I.H. Dainow H.C. Babaïantz I.R.	Battelli E.M. Gautier Cl. inf. Saloz Cl. m.	
17.15 à 18	Battelli E.M. Franceschetti Cl. Oph.	Battelli E.M. Julliard H.C. Reh (t.p.) I.H. Morel P. Du Bois Cl. m. Mozer Cl. m. Martin Cl. m. Forel 46	Battelli E.M. Frommel E.M. Barbey P. Oto. Rutishauser I.P.	Reh (t.p.) I.H.	Battelli E.M. Chéridjian P. Oto.	
18.15 à 19	Weber E.M. Veyrassat P. Chéridjian P. Oto.	Weber E.M. Bickel P.	Weber E.M. Veyrassat P. Franceschetti Cl. Oph. Aubert M. Rutishauser I.P. M. Gilbert H.C.	Piotrowski	Weber E.M. Bickel P. Reh I.H.	Audeoud P.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Eugène BUJARD.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Art dentaire conservateur (cours théorique). 4 h.
Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

Art dentaire conservateur (cours sur modèle). 4 h.
Lundi, mardi et vendredi, de 14 à 17 heures, et
samedi, de 14 à 16 heures. Inst. dent.

Clinique dentaire. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14 à
17 heures, et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

*Pathologie et thérapeutique des organes buccaux; pro-
phylaxie des affections dentaires* (cours théo-
rique). 4 h.
Jeudi, de 7 à 8 heures. Inst. dent.

Prothèse chirurgicale (cours pratique). 4 h.
(A lieu un été sur deux).

Policlinique stomatologique et dentaire. 4 h.
Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr **François Ackermann**, professeur à l'Institut dentaire.

Prothèse générale et métallurgie. — Prothèse à plaque,
connaissance des divers matériaux et métaux.
(Cours théorique). 4 h.
Vendredi, de 10 à 11 heures. Inst. dent.

*Traitement prothétique des anomalies des mâchoires
et du palais.*
(A lieu un semestre sur deux).

Technique prothétique (cours sur modèle). 7 h.
Mardi et vendredi, de 8 à 10 heures, et samedi,
de 10 à 12 heures. Inst. dent.

Prothèse générale. — Cours clinique. 7 h.
Mardi et vendredi, de 8 à 10 heures, et samedi,
de 10 à 12 heures. Inst. dent.

Travaux et recherches spéciales.

S'adresser au professeur.

M. le Dr **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 4 h.
Cours théorique. 4 h.
Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

Cours sur modèle. 5 h.
Lundi et mardi, de 17 à 19 h.; vendredi, de 17 à
18 heures. Inst. dent.

Cours clinique. 5 h.
Lundi et mardi, de 17 à 19 heures; vendredi, de
17 à 18 heures. Inst. dent.

M. **Ernest Comte**, prof. extr. à l'Institut dentaire.

Orthodontie. 4 h.
Cours théorique. 4 h.
Samedi, à 8 heures. Inst. dent.

Cours sur modèle. 4 h.
Samedi, à 9 heures. Inst. dent.

Cours clinique. 2 h.
Jeudi, de 10 à 12 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.
[A lieu au semestre d'été].

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.

*Anatomie pathologique de la cavité buccale et des tissus
dentaires.* 2 h.
(avec la collaboration de M. le Dr **E. Ruthisauser**, privat-docent).
Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. pathol.

*Travaux pratiques d'histologie pathologique des tissus
dentaires.*
[Ont lieu au semestre d'été].

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

Chirurgie spéciale de la cavité buccale. 4 h.
Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

Bactériologie. (Le cours et les travaux pratiques ont
lieu au semestre d'été).

M. le Dr **Edouard Frommel**, prof. extr. à l'Université.
Pharmacologie générale pour dentistes. 1 h.
Mardi, à 11 heures. Inst. dent.

M. le Dr **René Gilbert**, prof. ord. à l'Université.
Radiologie dentaire. (Radiologie générale; application
à l'odontologie). 1 h.
Mercredi, à 11 heures. Inst. centr. de radiol.
(A lieu au semestre d'été).

Le laboratoire de prothèse est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures; le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures; le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Pour le laboratoire de recherches et le service de radiographie, s'adresser aux professeurs.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. **Arthur-Jean Held**, Dr méd. dent.
Thérapeutique des paradentoses. 1 h.
Samedi, à 7 h. 15. Inst. dent.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine p. 59).

Grades. Examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

L'Institut dentaire prépare aux examens du grade de licencié en médecine dentaire. Il prépare également aux examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jèudi	Vendredi	Samedi
7 à 8 7.30 à 9				Guillermin		<i>Held</i>
8 à 9	Guillermin Ackermann	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin Comte
9 à 10	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin Comte
10 à 11			Julliard	Comte	Ackermann	Ackermann
11 à 12		Frommel		Comte		Ackermann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli	Pfæfli	Askanazy I.P.		Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli	Pfæfli	Askanazy I.P.		Pfæfli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Auguste LEMAITRE, Doyen.

	Salle
M. J. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	B.P. ¹
M. Auguste Lemaître , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — Dieu et l'Univers, la foi au Créateur. L'homme et le péché.	3 h.
Lundi, à 10 heures; mardi et mercredi, à 9 h.	28.
<i>Histoire des doctrines.</i> — Luther.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Patristique latine.</i> — Augustin : Confessions.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
M. Georges Nagel , prof. ord.	
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h., mercredi, à 9 h. et vendredi, à 8 h.	29.
<i>Histoire d'Israël et de sa religion.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	28.
<i>Lecture cursive de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament</i> : Amos.	2 h.
Lundi à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Vendredi, à 9 et à 10 heures.	28.

¹ Bibliothèque publique et universitaire

	Salle
M. Franz Leenhardt , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> L'enseignement de Jésus d'après les Evangiles synoptiques.	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	28.
<i>Interprétation de textes.</i> Les épîtres deutéro-pauli- niennes et catholiques.	2 h.
Samedi, à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament.</i> (2 ^{me} année).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	29.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	B.P. ¹
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament et de Peres Grecs.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer).	29.
M. Georges Berguer , prof. ord.	
<i>Histoire des Religions.</i> (1 ^{re} année). Animisme, tabous, magie, etc.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire des Religions.</i> Les religions de l'Inde.	2 h.
Mardi, à 10 heures, et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Psychologie de la Religion</i> : Les principes et la mé- thode. Psychologie de la conversion, etc.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
M. Henri D'Espine , prof. extr.	
<i>Le culte et la prédication.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Eléments d'homilétique.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.
M. Jaques Courvoisier , chargé de cours.	
<i>Séminaire calvinien.</i> Lecture du catéchisme de Calvin (1541).	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

M. Adolphe Keller, prof. hon.

*L'évolution ecclésiastique et théologique dans le monde
anglo-saxon.*

Mercredi, à 18 heures.

1 h.

28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté autonome de théologie protestante :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Théologie prépare aux examens des grades de bachelier en théologie, de bachelier ès sciences religieuses, de licencié en théologie et de docteur en théologie.

Au nom de l'Université :

Le Recteur,

William E. RAPPARD.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jéudi	Salle	Vendredi	Salle	Samédi	Salle
8 à 9	Nagel	28	Nagel	29	Courvoisier Leenhard	29 B.P.			D'Espine Nagel	28 29	Leenhardt	28
9 à 10	Nagel	28	Lemaitre	28	Choisy Nagel Lemaitre	B.P. 29 28			Nagel	28	Leenhardt	28
10 à 11	Nagel Lemaitre	29 28	Berguer Choisy	28 29	Berguer Lemaitre	28 29			Nagel	28	Choisy	28
11 à 12	Choisy Berguer	28 29	D'Espine Lemaitre	28 29	Berguer D'Espine	28 29			Leenhardt	28		
14 à 15									Leenhardt	28		
15 à 16									Leenhardt	28		
16 à 17					Nagel Leenhardt	28 29						
17 à 18					Lemaitre	28						
18 à 19					Keller	28						

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 24 juin 1938.

*Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,*

Adrien LACHENAL.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

Ancienne villa Barton, 132, rue de Lausanne, Genève.

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique.

Préparation aux examens du diplôme de l'Institut, de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat ès sciences politiques.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières¹, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 132, rue de Lausanne, Genève.

Professeurs :

MM. Paul MANTOUX, William-E. RAPPARD, Maurice BOURQUIN,
Guglielmo FERRERO, Hans Kelsen, Ludwig Mises, Pitman
B. POTTER, Ch. F. REMER, Wilhelm RÖPKE, Hans WEHBERG.

Chargé d'un enseignement : M. Paul GUGGENHEIM.

Secrétaire général : M. André MUSSARD.

Prière de demander à l'Institut universitaire le programme du semestre d'hiver 1938-39.

¹ Les étudiants réguliers de l'Université payent pour chaque cours 6 Fr. par heure et par semestre.

PRIX UNIVERSITAIRES

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet: *La théorie générale de l'involution d'après M. André Lalande.*

Le prix sera décerné en juin 1939.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet: *La notion de « partis politiques » est-elle applicable à l'histoire d'Athènes du VI^e au IV^e siècle ?*

Le prix sera décerné en juin 1939.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet: *De l'idée de finalité en philosophie morale.*

Le prix sera décerné en juin 1940.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1939 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les relations politiques entre l'Angleterre et la République de Genève au XVIII^{me} siècle.

[Les concurrents prendront comme point de départ l'année 1701. Selon leur appréciation du sujet, ils peuvent traiter toute l'époque proposée ou seulement une période].

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix D^r Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1942, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection légale du travail industriel de l'enfance, en Suisse, antérieurement à 1874.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1942.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *huit cents francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Jean-Louis Claparède

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de douze cents francs destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur l'éducation pour la paix, la paix par l'école, la coopération internationale et ses bases psychologiques, le développement de l'esprit international et de la morale internationale, la réforme des manuels d'histoire dans le sens de la vérité objective, l'impartialité et la solidarité entre les peuples.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et les gradués de l'Université de Genève.

b) les élèves et anciens élèves de l'Institut des sciences de l'éducation (Institut J.-J. Rousseau).

c) les citoyens genevois.

d) les Confédérés habitant Genève, à condition qu'ils soient âgés de moins de 35 ans au moment de la clôture du concours.

2. — Les mémoires devront être rédigés en français et remis en cinq exemplaires. Ils devront être inédits ; toutefois, les thèses de doctorat publiées au cours des deux ans qui auront précédé la date de clôture du concours, pourront être retenues par le jury à condition qu'elles aient une valeur spéciale.

3. — Les auteurs conserveront la propriété de leur œuvre dont un exemplaire sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1939, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1939.

Fonds African Spir

(Fondé par M^{me} Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,000 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond inté-

rêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1939.

Fonds Krishnavarma

ART. 1^{er}. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1^{er} peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1939, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1939, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1939, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1939. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1939, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, travaux de sociologie ayant une portée philosophique générale).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs,

ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1939, un prix de quatre cents francs, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1939.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1940, un prix de trois cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds de Bourse Jean-Louis Claparède

La Bourse Jean-Louis Claparède est destinée à aider des élèves peu fortunés de l'Institut des Sciences de l'éducation.

Les demandes doivent être adressées au Recteur de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral en général*.

La valeur de ce prix est fixée à huit cents francs. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1939, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à huit cents francs.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1939.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1939, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le rôle de la faute dans le calcul des dommages-intérêts en matière de responsabilité objective. (Etude de doctrine et de jurisprudence).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1939.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1939 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté :

*Les greffes de la cornée.
La chirurgie des diabétiques.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être

remis avant le 1^{er} janvier 1939, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1939, un prix de *cinq cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1939. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1939, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1939 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Munier

La Faculté décernera, en juin 1939, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le discours d'Élihu dans le livre de Job.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1^{er} janvier 1939. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en juin 1939, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Doyen le 1^{er} mai au plus tard.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX MUNIER ET CHENEVIÈRE-MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1940.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. EDGAR AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. THÉODORE CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. JOSEPH DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. EDOUARD GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. PAUL DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. ÉTIENNE GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.
44. Jean-Louis CLAPARÈDE (1937), pour prix décerné par l'Université et bourse.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire aux cours d'une autre Faculté.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou *privat-docents* dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A. Les *Etudiants* doivent payer :

1. — Un droit d'immatriculation de Fr. 20.— à leur entrée dans l'Université.

Sont dispensés de cette finance les porteurs du certificat de matu-

rité de la division supérieure du Collège de Genève, de l'École supérieure de Commerce de Genève et de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève. Les étudiants qui changent de Faculté, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Sont exemptés de la moitié de la finance d'immatriculation de Fr. 20.— : a) les étudiants porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université suisse; b) les étudiants suisses porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université étrangère; c) les porteurs d'un certificat de maturité suisse; d) les porteurs de certificats de maturités des Ecoles supérieures de commerce suisses; e) les porteurs d'un diplôme suisse d'instituteur admis à l'immatriculation.

Le droit d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes commerciales est également de Fr. 20.—. Pour l'exemption totale et la demi-exemption il est fait application des mêmes principes.

II. — Les *cours* sur la base de Fr. 6.— par heure, par semaine et par semestre; un étudiant appelé à suivre des cours comportant 20 heures d'enseignement par semaine, payera Fr. 120.— (6 × 20 = 120) *pour le semestre*.

III. — Les *laboratoires* et *travaux pratiques* sur la base du tarif légal.

IV. — Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque, une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie, une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du Sanatorium universitaire, la cotisation semestrielle de Fr. 2.— de l'Association générale des étudiants.

V. — Une prime semestrielle d'assurance-accidents de laboratoires de Fr. 2.—, quand ils sont immatriculés dans les Facultés des sciences et de médecine.

Les étudiants des autres Facultés qui fréquentent les laboratoires ou les travaux pratiques doivent également payer la prime d'assurance-accidents.

VI. — Les droits de graduation prévus par les règlements, lorsqu'ils postulent un grade, un diplôme ou un certificat.

B. Les *Auditeurs* doivent payer :

I. — Les *cours* sur la base de Fr. 40.— par heure, par semaine et par semestre; un auditeur désireux de suivre des cours comportant 5 heures d'enseignement par semaine payera Fr. 50.— (40 × 5 = 50) *pour le semestre*.

II. — Une prime d'assurance-accidents de Fr. 2.— par semestre, lorsqu'ils fréquentent des laboratoires ou des travaux pratiques.

Exmatriculation et certificats

Les certificats d'exmatriculation coûtent 10 francs.

Les attestations d'examens semestriels ou annuels coûtent 5 francs par branche d'examen.

Tout autre genre de certificat coûte 1 franc.

Livrets d'étudiant et d'auditeur

Le prix du livret est de Fr. 1.—. Tout livret égaré ou détérioré sera remplacé moyennant paiement de Fr. 5.—.

Exemptions

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser les étudiants et les auditeurs de l'Université de tout ou partie des rétributions. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants de nationalité suisse. Les requêtes doivent être adressées au Département de l'Instruction publique qui remettra aux intéressés une formule ad hoc.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires; ils sont en vente à la Caisse de l'Université.



COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues. 3.

COMITÉ GENEVOIS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX D'ÉTUDIANTS ET D'ÉCOLIERS (Jeunes gens et jeunes filles)

M. Otto Hassler, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy (pays de langue allemande).

M. A. Birmelé, route de Malagnou, 16 (pays de langue anglaise).



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ

(Fondée en 1924)

L'Association a pour but :

1° de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens étudiants de l'Université de Genève ;

2° d'entretenir au profit des intérêts supérieurs de l'Université, des relations plus étroites entre celle-ci et ses anciens étudiants ;

3° de favoriser le travail et les publications des étudiants.

Les moyens d'action de l'Association sont :

a) des réunions amicales ;

b) des publications ;

c) un bureau de patronage des étudiants ;

d) un fonds spécial qui permette d'aider dans leurs travaux les étudiants désignés par les autorités universitaires ;

e) toute autre création ou fondation qui réponde au but de l'Association.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de l'Université.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites

fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

CAISSE DE SUBSIDES

POUR LES

ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

Programme du semestre d'hiver 1937-38 :

Culture physique. — Ski. — Escrime. — Equitation. — Basket-Ball. — Cross-Country. — Jiu-Jitsu. — Boxe.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

Inscriptions :

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

Finances :

Cotisation unique Fr. 10.—.

Supplément : Fr. 35.— pour l'équitation, payables en s'inscrivant (Huissier).

Secrétariat des Sports :

Réception salle 50, 1^{er} étage de l'Université, les lundis et mercredis, de 11 h. à 11 h. 30.

Tableau :

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

Commission sportive universitaire :

Messieurs les professeurs William-E. Rappard, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Kœnig et Weiglé. M. L. Bouffard, inspecteur scolaire cantonal de gymnastique, M. le Dr H. Brandt, représentant du contrôle médical sportif de l'Etat, ainsi qu'un délégué de l'Association générale des étudiants, et deux délégués de la section sportive de l'Association générale des étudiants.

FOYER DES ETUDIANTES

20, Avenue Henri-Dunant

et

MAISON INTERNATIONALE DES ETUDIANTS

Rue Daniel-Colladon, 2

CLUB - CONFÉRENCES - CERCLE D'ÉTUDES

CHAMBRES ET PENSION.

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants

doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais), ouverts l'été. S'adresser au Directeur, M. le professeur Fernand Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices,
Arminjon, Pierre, Chambéry.
Askanazy, Max, rue Emile-Yung, 6.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
Bailly, Charles, avenue Pierre-Odier, 12.
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.
Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.
Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.
Bickel, Georges, route de Florissant, 12.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bourquin, Maurice, avenue Bertrand, 9.
Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.
Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, Florissant, 21.
Burky, Charles, avenue Peschier, 30.
Carry, Paul, rue Tœpffer, 10.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.
Cherbuliez, Emile, chemin Rieu, 12.
Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., rue du Manège, 1.
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
Delaquis, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 5.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
D'Espine, Henri, avenue de Combes, 2.
Du Bois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
Franceschetti, Adolphe, av. Miremont, 3.
François, Alexis, Bois Nancy, ch. de Conches.
Frommel, Edouard, rue du Rhône, 2.
Gaillard, John, rue de Candolle, 20.
Gautier, Pierre, route de Florissant, 12.
Gilbert, René, place Claparède, 3.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

MM. Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.
Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.
Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Grange-Canal.
Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.
Keller, Adolf, avenue de la Grenade, 1.
Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Leenhardt, Franz, Av. Arpillières, 3.
Lemaitre, Auguste, chemin des Ronzades, 4, Acacias.
Lendner, Alfred, rue Tœpffer, 14 bis.
Liebeskind, W.-Amédée, « La Gradelle » Coligny.
Logoz, Paul, rue Sénebier, 14.
Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.
Martin, Paul-E., Contamines, 15.
Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.
Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
Mirimanoff, Dmitry, rue Michel-Chauvet, 4.
Muret, Ernest, avenue Léon-Gaud, 5.
Nagel, Georges, avenue Jules-Grosnier, 14.
Naville, François, avenue de Champel, 16.
Oltremare, André, rue Carteret, 36.
Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
Rappard, William E., Valavran, près Genève.
Raymond, Marcel, chemin Bizot, 4.
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.
de Rham, Georges, Lausanne, av. Bergières, 7.
Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.
Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
Rochat, Ernest, rue de Contamines, 11.
Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
Stueckelberg, Ernest-C.-G., Florissant, 98.
Terrier, Claudius, « Gaimont » Petit-Lancy.
Thudichum, Georges, av. Léon-Gaud, 12.
Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
Weigle, Jean, Grand-Mézel, 4.
Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.
Werner, Charles, route de Florissant, 4.
Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue de l'Atbénée, 13.
- Boissier, Léopold, rue des Granges, 6.
- Chaix, André, rue des Délices, 17.
- Courvoisier, Jaques, route de Frontenex, 31.
- Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
- Hamburger, Louis, rue Adhémar-Fabri, 6.
- Karcevski, Serge, rue St-Victor, 2.
- Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 10.
- Martin Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
- Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
- Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.
- de Ziegler, Henri, Cours des Bastions, 13.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Ackermann, François, rue du Rhône, 33.
- Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.
- Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
- Métral, Ernest, Quai de l'Île, 15.
- Pfæfli, François, rue de Candolle, 11.

PRIVAT-DOCENTS

ET

MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Archinard, André, chemin de l'Escalade, 4.
- Atzenwiler, Albert, route de Chêne, 53.
- Aubert, Louis, cours des Bastions, 4.
- Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
- Babaïantz, Léon, avenue Peschier, 8.
- Baehni, Charles, Malagnou, 2.
- Balaskó, André-A., avenue Ernest-Pictet, 5.
- Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
- Baudouin, Charles, Saconnex d'Arve.
- Becherer, Alfred, rue de Lausanne, 59.
- Beurubi, Isaac, rue St-Léger, 8.
- Berenstein, Alexandre, avenue Miremont, 29 bis.
- Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
- Birmelé, Alexandre, route de Malagnou, 16.
- Boissonnas, Charles, rue de l'Athénée, 31.
- Bonfante, J. Hugo, rue du Conseil-Général, 3.
- Bonnet, Joseph, avenue Ernest-Pictet, 5.
- Brocher, J. E. W., place Claparède, 5.
- Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 17.
- Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.
- Castiglione, Tommaso-Riccardo, route de Frontenex, 56.
- Chatillon, Fernand, boul. Helvétique, 13.
- Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.
- Collart, Paul, La Vigie, Coligny.
- Cros, Edouard, rue Chaillet, 7, Fribourg.

- MM. Guendet, Georges, avenue de Miremont, 18.
- Demole, Michel, boulevard des Philosophes, 26.
- Dainow, Isaac, Corratierie, 14.
- Dérobot, Eugène, rue St-Victor, 8.
- M^{me} Dorosz, Jadwiga, Rond-Point de Plainpalais, 2.
- MM. Dottrens, Robert, Troinex.
- Du Bois, Albert, boulevard Helvétique, 4.
- M^{me} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
- MM. Fischer, Roger, 15 avenue de Champel.
- Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
- Forel, Oscar-Louis, Prangins (Vaud).
- Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.
- Friedheim, Ernest, avenue Miremont, 35 a.
- Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
- Gilbert, Maurice, rue Tœpffer, 21.
- Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.
- Grodensky, Michel, avenue de Miremont, 21 A.
- Getzleit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.
- Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
- Haymann, Erwin, rue des Moulins, 1.
- Held, A.-J., rue Adrien-Lachenal, 1.
- Held, Ernest R., rue Bellot, 7.
- Ickowicz, Morduch, chemin Dumas, 3.
- Junod, Robert, ch. de Roches, 6.
- M^{me} Kamensky, Anna, rue Cherbuliez, 2.
- MM. Lagotata, Henri, rue Ecole-de-Médecine, 16.
- Langenbach, Edmond, rue Michel-Chauvet, 2.
- Ledermanu, Laszlo, chemin Krieg, 16.
- Lévy, Fernand, St-Jean, 90.
- Lombard, Augustin, rue de Baumont, 9.
- M^{me} Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
- MM. Lugrin, Jean-Philippe, route de Frontenex, 57.
- Luthi, Robert, avenue Potter, Pinchat.
- Mantchik, Herz, Corratierie, 20.
- Martin, Eric, boulevard Helvétique, 16.
- Meili, Richard, ch. des Coudriers, 37 a, Petit-Saconnex.
- Mercier, André, Kinhelstr, 60, Zurich.
- Minod, Marcel, chemin sur Rang, Pinchat.
- Mitkovitch, Rista, rue de Beaumont, 9.
- Moppert, Gustave, rue Candolle, 16.
- Morel, Ferdinand, chemin de Grange-Falquet, 26.
- de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
- Mozer, Jean-Jacques, boul. des Philosophes, 26.
- Oltramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
- Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
- di Palma-Castiglione, G. E., quai Gustave-Ador, 50.
- Palry, René, rue Eynard, 8.
- Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
- Pittard J.-J., chemin des Cottages, 36.
- Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.
- Rast, Edmond, ch. Malombré, 14.
- Rey, André, Taconnerie, 3.
- Robinet de Cléry, Adrien, rue Sturm, 20.
- Rossier, Paul, rue Charles-Giron, 13.

- MM. Roullet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Rutishauser, Erwin, boulevard de la Cluse, 40.
Saini, Hugo, La Chaumine, Petit-Lancy.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
Salvadori, Max, rue des Alpes, 9.
Sarasin, Raymond, rue Emile-Yung, 1.
Schamès, Léon, rue du Roveray, 3.
Sciclounoff, François, chemin Sautter, 23.
M^{me} Sommer, Louise, Genève.
MM. Sulzer, Robert, chemin des Cottages, 28 bis.
Susz, Bernard, La Rippaz, Cologny.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tappolet, Willy, avenue des Arpillières, 21.
de Tscharner, Horst, 15, avenue de la Garance.
Verniory, René, 15, chemin du Vallon, Chêne-Bougeries.
van der Wyk, Anthon, rue Micheli-du-Crest, 1.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Walthard, Karl-M., chemin Krieg, 16.
Walther, Léon, chemin Peschier, 12.
M^{lle} Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant, 11.
M. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.

Secrétaire de l'Université :

M. Blanc, Hermann, lic. ès sc. comm., Grand-Lancy.

Caissier-comptable de l'Université :

Michaud, Gustave, rue de la Servette, 34.

Commis :

M^{me} Copponex, Héléne, Bernex.
M. Lachenal, François, boulevard Helvétique, 14.
M^{me} Weigle, Marguerite, rue Liolard, 32.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, La Rippaz, Cologny.

Huissier-concierge :

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

M. Rémy, Edouard, Ecole de Chimie.	M. Chauffat, Pierre, Policlinique.
M ^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine.	M. Burky Charles, Institut d'Hygiène.
M. Nauer, Robert, Institut pathologique.	M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.
M ^{me} Ludy, Emma, Maternité.	M. Vallier, John, Observatoire.
M. Regard, Marin, Clinique infantile.	